

43^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 017

Le mardi 16 février 2021

Président : M. Pat Finnigan

Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Le mardi 16 février 2021

• (1655)

[Traduction]

Le président (M. Pat Finnigan (Miramichi—Grand Lake, Lib.)): Bienvenue à tous.

Je déclare la séance ouverte. Bienvenue à la 17^e réunion du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le 24 octobre 2020, le Comité reprend son étude sur la capacité de transformation.

La réunion d'aujourd'hui se déroule dans un format hybride, conformément à l'ordre adopté à la Chambre le 25 janvier 2021; par conséquent, les membres participent en personne dans la salle et à distance en utilisant l'application Zoom. Les travaux seront disponibles sur le site Web de la Chambre des communes. Pour votre information, la webdiffusion montrera toujours la personne qui parle plutôt que l'ensemble du Comité.

J'aimerais profiter de cette occasion pour rappeler à toutes les personnes qui participent à cette réunion qu'il est interdit de faire des captures d'écran et de prendre des photos de votre écran.

[Français]

Pour garantir le bon déroulement de la réunion, j'aimerais vous faire part de certaines règles.

Les députés et les témoins peuvent s'exprimer dans la langue officielle de leur choix. Des services d'interprétation sont offerts pour cette réunion. Au bas de votre écran, vous pouvez choisir entre le parquet, l'anglais et le français.

Avant de prendre la parole, attendez que je vous nomme. Si vous participez par vidéoconférence, cliquez sur le microphone pour désactiver le mode sourdine. Les microphones des participants qui se trouvent dans la salle seront comme d'habitude contrôlés par l'agent des délibérations et de la vérification.

Je vous rappelle que toutes les observations des députés et des témoins doivent être adressées à la présidence.

Lorsque vous n'avez pas la parole, mettez votre microphone en mode sourdine.

En ce qui concerne la liste des personnes qui prendront la parole, la greffière du Comité et moi-même ferons de notre mieux pour maintenir l'ordre de parole établi pour tous les députés, qu'ils participent à la réunion en personne ou à distance.

[Traduction]

Avant d'accueillir nos témoins, j'ai quelques renseignements à vous communiquer.

La séance avec le deuxième groupe de témoins pour aujourd'hui a été remise à la réunion du 25 février de 15 h 30 à 16 h 30. Elle sera suivie d'une réunion de travail du Comité de 16 h 30 à 17 h 30. Nous aurons ainsi l'occasion de discuter des consignes de rédaction du rapport sur la capacité de transformation. Nous aurons également la prochaine étude sur les incidences de l'agriculture sur l'environnement. Les recommandations concernant le rapport sur la capacité de transformation doivent être envoyées à la greffière au plus tard le 26 février à 17 heures (heure de l'Est).

Pour la réunion d'aujourd'hui, nous pouvons apparemment prendre l'heure complète, si le Comité le souhaite, ou nous pouvons continuer jusqu'à l'heure habituelle, qui aurait été 18 h 30. Si tout le monde est d'accord pour prendre l'heure complète, nous pouvons le faire aujourd'hui.

Je devrais peut-être demander à ceux qui ne peuvent pas rester pendant l'heure complète de lever la main. Je pense, madame la greffière, que nous sommes tous d'accord pour prendre l'heure en entier.

Sur ce, je vais souhaiter la bienvenue aux témoins que nous avons ici aujourd'hui.

De la Fédération canadienne des épiciers indépendants, nous accueillons M. Gary Sands, premier vice-président. Bienvenue à notre comité, monsieur Sands.

D'Olymel, nous retrouvons — je pense qu'il a le bon équipement, et nous sommes prêts à l'entendre une fois de plus — M. Richard Davies, vice-président principal, Ventes et Marketing.

Vous avez jusqu'à sept minutes et demie chacun pour prononcer vos remarques liminaires.

Nous allons commencer par M. Sands pour sept minutes et demie.

Allez-y, monsieur Sands.

M. Gary Sands (premier vice-président, Fédération canadienne des épiciers indépendants): Merci, monsieur le président.

Comme vous l'avez dit, je m'appelle Gary Sands. Je suis le premier vice-président de la Fédération canadienne des épiciers indépendants. Au nom de la Fédération, je tiens à remercier le Comité de nous avoir invités à participer à vos audiences de cet après-midi.

Je vais vous donner un bref aperçu de notre association. Nous représentons des épiciers indépendants dans tout le pays. Le chiffre d'affaires des épiceries indépendantes représente quelque 13 milliards de dollars au Canada. Il y a environ 6 900 épiceries indépendantes au pays.

Je tiens en particulier à attirer votre attention sur le fait que nos membres desservent une myriade de collectivités rurales et parfois éloignées dans ce pays et qu'ils approvisionnent également les communautés autochtones. En tant que tels, les épiciers indépendants sont un élément essentiel pour assurer la sécurité alimentaire d'une grande partie du pays.

Malgré cela, les épiciers indépendants se font concurrence dans un paysage trop consolidé au niveau du commerce de détail. Parallèlement, le commerce de détail des produits alimentaires fonctionne avec des marges globales de 1,5 % en moyenne, tant pour les chaînes que pour les indépendants. Pourtant, dans ce contexte, il convient de noter qu'une grande partie des coûts absorbés par les épiciers au détail dans le cas des grandes chaînes sont reportés de leurs livres de comptes vers la communauté des fournisseurs.

Bien entendu, l'imposition de redevances, de surtaxes, de pénalités ou de réductions de factures — quelle que soit la rengaine du mois — fait peser une lourde charge sur le reste de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Les fournisseurs affirment que cela aussi — et je cite un de leurs mémoires — « constitue un obstacle majeur à l'expansion et à la croissance ».

Nous sommes d'accord avec les fournisseurs sur ce point. Cependant, je voudrais également souligner que cela place les épiciers indépendants de toutes ces collectivités dans une position concurrentielle nettement désavantageuse, puisque la pléthore de coûts normalement associés à l'exploitation d'une épicerie dans le cas des indépendants est entièrement à leur charge. Il est donc naturel que de nombreux groupes du secteur agroalimentaire se soient ralliés à l'idée de faire savoir au gouvernement que nous avons un problème et que nous devons trouver une solution.

Permettez-moi cependant de préciser qu'au fil des ans, les indépendants ont également été confrontés à un manque d'équité de la part de certains fournisseurs. Les refus de fournir un approvisionnement ou des prix équitables se sont manifestés avant et pendant la pandémie de COVID et se poursuivront après celle-ci, à moins que nous ne commencions, ensemble, à trouver des réponses raisonnables susceptibles de corriger la situation pour notre industrie agroalimentaire.

Pour garantir que nous maintenons et même rehaussons la stabilité et la force de notre chaîne de valeur, il est impératif que tous les gouvernements, fédéral et provinciaux, s'attachent à recenser les obstacles. Si ce que nous avons tous entendu au cours de la dernière année de la part des gouvernements est sincère — c'est-à-dire que nous sommes tous logés à la même enseigne —, alors nous devons ensemble porter notre attention sur les déséquilibres de l'industrie et du marché.

La Fédération est d'avis que la solution aux objectifs définis par ce comité réside dans l'élaboration d'un code de conduite pour les épiceries. Je tiens à souligner ici que nous parlons d'un « code pour les épiceries », et non d'un code pour le commerce de détail, comme le font d'habitude certains acteurs de la chaîne d'approvisionnement.

Les épiciers indépendants ont-ils eu des problèmes avec les fournisseurs au fil des ans? Comme je l'ai dit précédemment, vous pouvez en être sûr. De nombreux groupes de l'industrie agroalimentaire estiment que les chaînes de vente au détail devraient observer certaines pratiques obligatoires. Or, ces principes devraient également s'appliquer à eux. Les principes relatifs à l'utilisation équitable ne devraient pas être rédigés de manière sélective et subjective et ap-

pliqués à une seule partie de la chaîne d'approvisionnement. Je serais très curieux d'entendre les représentants des fournisseurs expliquer pourquoi il ne devrait pas en être ainsi.

Lorsque nos membres se font dire par des fournisseurs qu'ils ne seront pas approvisionnés en produits parce que les fournisseurs ont atteint leurs objectifs avec certaines chaînes, ce n'est pas équitable. À son tour, l'absence d'approvisionnement équitable est aussi, pour de nombreuses collectivités, une question de sécurité alimentaire. Nos membres en ont assez de payer parfois plus pour des produits courants vendus dans des chaînes à un prix inférieur à celui que les indépendants eux-mêmes doivent payer, selon le coût déterminé par le fournisseur. Ils en ont aussi assez de se faire dire à répétition par les représentants des ventes qu'ils ont atteint leurs quotas de vente auprès des chaînes, de sorte qu'aucune négociation de prix n'est possible. Cette situation n'est pas toujours attribuable au fait que les chaînes bénéficient d'un avantage à grande échelle. Les fournisseurs pourraient refuser de jouer le jeu, et c'est ce qu'ont fait certains d'entre eux.

Même dans les secteurs de la chaîne agroalimentaire gérés par l'offre, la garantie d'un accès équitable a posé problème. Je me souviens d'un cas, dans les premiers mois de la pandémie, où nous avons reçu des lettres des producteurs d'œufs, de la ministre de l'Agriculture fédérale et de quelques ministres provinciaux — de la Colombie-Britannique et de l'Ontario — nous demandant d'encourager nos membres à ne pas limiter le nombre d'œufs achetés par les clients. Notre réponse a été de renvoyer des photos que nos membres nous avaient envoyées de rayons de magasins vides où les œufs auraient dû se trouver.

Je ne vise pas les producteurs d'œufs. Ce genre de choses s'est produit dans d'autres domaines. Je me sers simplement de cette situation pour montrer que ce que les producteurs disent aux gouvernements et ce que nos membres voient sont deux choses différentes.

• (1700)

Le point positif pour nous, parmi ce genre d'exemples, est que les gouvernements et de nombreux autres secteurs de la chaîne d'approvisionnement ont pris davantage conscience des défis auxquels nos membres sont confrontés et les ont mieux compris.

Il y a un point essentiel que je veux que ce comité comprenne au sujet des épiciers indépendants: nous achetons des produits locaux, nous soutenons les initiatives communautaires locales, et nous embauchons des personnes de chez nous, parce que nous sommes locaux. Nous vivons dans les collectivités que nous desservons. Les indépendants peuvent également jouer un rôle dans l'augmentation des capacités, car, comme ils rappellent sans cesse aux producteurs et aux transformateurs, ils serviront volontiers d'incubateurs pour tester de nouveaux produits et des innovations en magasin.

Notre association organise également les deux plus grands salons et conférences sur l'épicerie au détail au Canada. En collaboration avec le gouvernement de l'Ontario, nous avons, grâce à ces événements, considérablement amélioré les possibilités d'achat, au niveau interprovincial également, pour les petits et moyens fournisseurs et détaillants du Canada.

En terminant, nous félicitons Ottawa, les provinces et les territoires d'avoir créé un groupe de travail chargé d'examiner les problèmes de cette industrie et de recommander un plan d'action. Les coprésidents de ce groupe de travail fédéral, provincial et territorial ont fait preuve de réactivité et de collaboration, et souhaitent réellement trouver des solutions.

Si nous pouvons élaborer un code de conduite pour les épiceries, ce sera une évolution positive et, je dirais, un changement générationnel pour notre industrie alimentaire. Toutefois, ce code devrait être un code canadien et non un code modelé sur celui du Royaume-Uni, par exemple. Il devrait être équilibré, s'appliquer à tous et profiter à tous: détaillants, fournisseurs, grossistes, transformateurs et agriculteurs.

Cela ne signifie pas que le gouvernement doive gérer un magasin de détail ou tout autre élément de la chaîne d'approvisionnement; cela n'a pas été le cas dans d'autres pays dotés d'un code de conduite. Cela ne permettra pas non plus, comme certains le suggèrent, d'uniformiser les règles du jeu. Le niveau de consolidation au Canada rend déjà la chose impossible. Ce que nos membres et les collectivités qu'ils desservent veulent, c'est le droit de pouvoir au moins rester dans le jeu.

Je vous remercie pour votre attention. J'espère avoir atteint les sept minutes et demie.

(1705)

Le président: Il vous reste 17 secondes, mais c'est assez proche. Merci, monsieur Sands.

Nous allons passer à Olymel, avec M. Richard Davies.

Vous disposez de sept minutes et demie. Allez-y, je vous prie.

[Français]

M. Richard Davies (vice-président principal, Ventes et marketing, Olymel S.E.C.): Merci, monsieur le président.

Honorables membres du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes, je vous remercie de votre deuxième invitation.

Je m'appelle Richard Davies et je suis le vice-président principal, Ventes et marketing, chez Olymel, dont l'actionnaire majoritaire est Sollio Groupe coopératif, précédemment connu sous le nom de La Coop fédérée.

Premier producteur de porc au Canada, Olymel est également le premier exportateur de cette viande, reconnue par de nombreux pays comme étant de qualité supérieure. Nous l'exportons dans plus de 65 pays.

Disposant de profondes racines au Québec, Olymel s'est aussi solidement implantée en Ontario, en Saskatchewan, en Alberta et au Nouveau-Brunswick. Nous procurons un emploi direct à 15 000 Canadiens. Notre chiffre d'affaires annuel est de l'ordre de 4,5 milliards de dollars et les retombées économiques que nous générons pour nos régions et toute la chaîne de valeur de nos secteurs sont très importantes.

L'ambition de la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, l'honorable Marie-Claude Bibeau, est de faire passer le total des exportations agroalimentaires canadiennes, qui était d'environ 67 milliards de dollars en 2020, à une cible de 75 milliards de dollars en 2025. Cet objectif serait cependant plus facilement atteignable si le gouvernement, de concert avec l'industrie, s'employait à

lever plus rapidement les obstacles qui ne peuvent que freiner cette ambition.

Permettez-moi d'énumérer quelques enjeux de l'industrie, en commençant par celui que l'on peut actuellement considérer comme la source de tous les enjeux: la main-d'œuvre.

Il s'agit d'une question névralgique et incontournable, non seulement pour Olymel, mais pour tout le secteur agroalimentaire. Avant la pandémie actuelle, nous faisions déjà face à une grave pénurie de main-d'œuvre. Or, dans la perspective de sa croissance et des investissements massifs qu'elle a réalisés au cours des dernières années, notre entreprise est en mesure de créer des milliers de nouveaux emplois, partout où elle est implantée au Canada.

Nous offrons des emplois stables avec des conditions très compétitives dans des régions qui en ont bien besoin. Pour vous donner une meilleure idée, nous devrons embaucher 1 200 personnes par année au cours des prochaines années afin de pallier le taux de roulement prévu, les départs à la retraite des baby-boomers et les dynamiques démographiques défavorables.

De plus, nous avons présentement besoin de 1 200 employés supplémentaires pour amener nos usines au maximum de leur capacité et optimiser des investissements antérieurs. Finalement, 1 200 employés de plus seront nécessaires si nous voulons réaliser les possibilités et projets déjà prévus. Au cours des prochains mois, Olymel aura donc besoin d'ajouter à ses 15 000 emplois actuels l'équivalent de 3 000 à 4 000 emplois dans nos régions.

Il va de soi que l'incapacité à trouver de la main-d'œuvre représente une entrave majeure à notre développement et à notre croissance. Sans main-d'œuvre suffisante, nous devrons renoncer à des marchés. Renoncer à des marchés signifiera moins d'emplois et moins d'investissements. Cela signifiera également que des transformateurs d'autres pays prendront rapidement notre place sur les marchés extérieurs, ainsi qu'ici même, au Canada, faute de main-d'œuvre. C'est donc toute la chaîne de valeur qui souffre du manque de main-d'œuvre. Nous travaillons déjà avec les élus locaux et les administrations régionales pour mieux accueillir encore les nouveaux travailleurs dans des régions qui veulent revitaliser leur économie.

Ces dernières années, Olymel a accueilli un bon contingent de travailleurs étrangers temporaires. Ces travailleurs que l'on trouve à l'autre bout du monde sont grandement motivés par la recherche d'une vie meilleure au Canada. Toutefois, le Programme fédéral des travailleurs étrangers temporaires limite ce contingent à 10 % par établissement. Or nous plaidons depuis des années pour que cette limite passe à 20 %. Nous souhaitons également que soient raccourcis les délais bureaucratiques, qui ralentissent le fonctionnement de ce programme.

Depuis le début de la pandémie, nos employés ont fait un travail remarquable pour répondre à l'appel des gouvernements au maintien de nos activités de transformation, puisqu'elles sont un service essentiel. Nous sommes le prolongement naturel de la ferme d'élevage, et nos abattoirs sont l'aboutissement incontournable du travail des éleveurs.

Cet enjeu de la main-d'œuvre est non seulement crucial, mais urgent.

Dans un autre ordre d'idées, la pandémie actuelle nous a amenés à devancer nos plans de modernisation en matière de développement de nouvelles technologies et d'intégration d'une plus grande robotisation et automatisation de nos activités. Bien que la robotisation et l'automatisation ne soient pas conçues comme des substituts à la main-d'œuvre, il faut, si l'industrie veut rester concurrentielle et efficace, accélérer l'introduction de ces outils, qui exigent de la recherche et des investissements importants.

(1710)

Nous croyons que le gouvernement canadien doit accompagner les entreprises exportatrices dans cette voie par des programmes de soutien appropriés et facilement accessibles comparables à ceux qu'offrent les gouvernements de nos principaux compétiteurs.

Les entraves aux accès à nos marchés prioritaires représentent un autre enjeu qui limite de plus en plus nos capacités d'exportation. Par exemple, nos accès au marché chinois sont présentement perturbés depuis plusieurs mois. Ainsi, 70 % de la production totale canadienne n'est plus accessible au plus important marché sur la planète. Certains enjeux techniques facilement réglables sont en jeu, mais la relation politique actuelle n'aide certainement pas à la résolution et à la levée des suspensions. Entre autres, notre usine de Red Deer, en Alberta, en fait les frais depuis le 28 avril 2019.

Par ailleurs, ici même, auCanada, un enjeu important se dessine dans le domaine des relations entre la grande distribution et les transformateurs canadiens. Le gouvernement canadien pourrait certainement jouer un rôle qui favoriserait, comme cela lui a été demandé par la plupart des acteurs de l'industrie de la transformation, un meilleur équilibre des forces. Je parle ici des tentatives de certains grands détaillants d'imposer de manière unilatérale aux transformateurs des conditions de marché qui pourraient mettre en péril leur viabilité.

Nous estimons que la mise en place d'un code de bonnes pratiques entre les acteurs de la grande distribution et de la transformation serait avantageuse pour tous, notamment pour les consommateurs canadiens. Confrontés aux mêmes enjeux, plusieurs pays sont déjà intervenus pour corriger la situation.

Enfin, la pandémie actuelle a forcé les entreprises à qui l'on demandait de poursuivre leurs activités de s'adapter rapidement à de nouvelles conditions, notamment sur le plan sanitaire. Nous avons tout mis en œuvre pour protéger la santé de nos employés, même si nous n'avons pu éviter des éclosions périodiques. Nous pensons, comme le Conseil des viandes du Canada l'a déjà préconisé en décembre dernier, que les employés de la transformation alimentaire, notamment dans le secteur des viandes, devraient pouvoir accéder à un vaccin de manière prioritaire, comme c'est déjà le cas dans d'autres secteurs.

J'ai résumé mon propos à grands traits afin de respecter le temps qui m'a été accordé. Bien sûr, Olymel est à votre disposition pour de plus amples informations sur les questions abordées.

Pour ma part, je vous remercie de votre écoute et je suis prêt à répondre en français ou en anglais à vos questions.

Le président: Merci, monsieur Davies.

Nous passons maintenant aux questions.

[Traduction]

Pour commencer notre première série de questions, nous avons Mme Rood.

Allez-y, madame Rood. Vous avez six minutes.

Mme Lianne Rood (Lambton—Kent—Middlesex, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être venus ici aujourd'hui. Je vous sais gré d'avoir pris le temps de revenir, monsieur Davies.

J'ai eu du mal à entendre une partie de l'interprétation. Je m'excuse si je dois répéter quelque chose que vous avez dit, mais je n'ai pas très bien entendu l'interprétation.

Aujourd'hui, nous avons appris que votre usine de Red Deer, en Alberta, va fermer temporairement pour une période non précisée ou indéterminée en raison d'une éclosion de COVID-19. Je sais que vous avez eu une éclosion dans l'une de vos usines au Québec au début de la pandémie, il y a presque un an maintenant.

Les producteurs de porcs de l'Ontario ont du mal à trouver des capacités. J'ai parlé à de nombreux producteurs de ma propre circonscription et des régions qui, en fait, expédient leurs porcs jusqu'en Alberta pour y être transformés. La fermeture de cette usine va évidemment entraîner un autre recours... et un arriéré pour ces producteurs.

Bien sûr, la santé et la sécurité des travailleurs sont primordiales, et nous savons que les entreprises font tout ce qu'elles peuvent pour les assurer. Pourriez-vous nous expliquer, et consigner au procèsverbal, la raison de la fermeture de l'usine? Prévoyez-vous de la fermer pour tout nettoyer et assainir? D'après ce que je comprends, vous n'êtes pas sûr de l'origine de l'éclosion. Ou est-ce simplement qu'il y a une pénurie de main-d'œuvre pour maintenir l'usine en activité, même pour un nombre réduit d'équipes, en raison du nombre de personnes touchées par cette éclosion?

Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet et nous dire quelles mesures vous prenez pour nettoyer et...? La fermeture est-elle attribuable à la pression politique exercée par les médias ou plutôt au fait que vous n'avez pas la main-d'œuvre nécessaire ou que vous ne pouvez pas garantir la sécurité des travailleurs en ce moment?

• (1715)

M. Richard Davies: C'est une combinaison de nombreux facteurs. Nous discutions avec l'organisme Alberta Health Services, évidemment, pour essayer de trouver la bonne voie et la manière la plus rapide de revenir à la normale. En examinant la situation actuelle de l'usine, on constate que la santé des travailleurs et le nombre de cas positifs qui devaient être dépistés et contrôlés faisaient partie des facteurs à prendre en compte. C'est donc une chose. Il y avait aussi un autre problème, celui de la quantité de main-d'œuvre disponible pour poursuivre les opérations.

Manifestement, nous avons près d'un an d'expérience dans ce domaine. Nous avons eu des problèmes au Québec plus tôt, fin mars et avril 2020. Nous avons travaillé avec les responsables de la santé, avec les spécialistes de la santé, pour essayer de trouver la bonne voie, la voie la plus rapide, pour remettre l'usine en marche.

Nous comprenons les producteurs de l'Ontario. Nous sommes nous-mêmes producteurs en Saskatchewan. Lorsqu'un jour, deux jours, trois jours passent, nous connaissons les répercussions que cela peut avoir sur les fermes.

Nous pensions que ce serait la meilleure voie à suivre pour revenir à la normale aussi vite que possible, la semaine prochaine, espérons-le. C'est pourquoi nous avons choisi d'agir immédiatement.

Mme Lianne Rood: Super. Merci d'avoir clarifié ce point.

Je vais maintenant changer de sujet et me tourner vers M. Sands.

Monsieur Sands, vous avez parlé brièvement dans vos remarques liminaires d'un code de conduite pour les épiceries par rapport à un code de conduite pour les détaillants. Je voulais simplement que vous me donniez quelques éclaircissements et que vous développiez un peu ce point. Nous avons parlé d'un code de conduite pour les épiceries et nous savons que les provinces examinent actuellement cette question, ainsi que les questions d'approvisionnement.

Je viens d'une circonscription très rurale. Nous avons beaucoup d'épiceries indépendantes qui ne font pas partie des cinq grands. Pendant la pandémie, nous avons vu — comme vous y avez fait allusion avec les œufs — des pénuries d'articles, de produits de base, sur les tablettes, comme de la farine. Je me demandais si vous pouviez nous dire rapidement, dans les deux prochaines minutes, pourquoi nous voyons ces pénuries d'approvisionnement dans les épiceries indépendantes et pourquoi les entreprises pourraient vouloir approvisionner les principaux détaillants avant les épiceries indépendantes.

M. Gary Sands: En Ontario, par exemple, les deux plus grands grossistes sont Sobeys et Loblaws. Ce sont aussi les concurrents dans la vente au détail de tous les épiciers indépendants de votre circonscription que vous venez de mentionner. Donc, si vous avez des pénuries ou une forte demande, il faudrait que vous soyez né de la dernière pluie pour ne pas vous rendre compte que les chaînes seront les premières servies. C'est tout simplement la réalité de la consolidation que nous avons au Canada.

Mme Lianne Rood: Est-ce à cause des sanctions auxquelles ils s'exposaient s'ils n'approvisionnaient pas ces grandes chaînes?

M. Gary Sands: Elles ont certainement une incidence, mais nous avons vu des cas... Je travaille pour la Fédération depuis 18 ans et je peux vous dire que nous avons vu, au fil des ans, des cas où les fournisseurs font des choses qui, en ce qui concerne les prix et l'approvisionnement... Nous n'utilisons pas le terme « approvisionnement égal »; nous parlons d'approvisionnement équitable. L'un des principes que les fournisseurs aiment appliquer, c'est que si vous avez un contrat avec un entrepreneur, alors c'est ce qui est valable. Nous sommes d'accord. Mais nous avons aussi fait les frais de ce principe lorsque les fournisseurs nous ont informés... Même pendant la pandémie, nous avons reçu un courriel d'une entreprise que je n'ai pas intérêt à nommer. Il s'agissait d'un producteur national, disons, d'un produit important dans le contexte de la pandémie qui nous informait qu'il n'approvisionnerait pas les épiciers indépendants avant avril parce que Walmart et Loblaws avaient tout réclamé. Et c'était par écrit.

Nous estimons que c'est inacceptable. C'est le genre de chose qui devrait être couverte par un code de conduite pour les épiceries. Si vous avez des accords contractuels avec d'autres épiciers indépendants, respectez-les également.

• (1720)

Le président: Merci, monsieur Sands.

Merci, madame Rood.

Mme Lianne Rood: Merci.

Le président: Nous entendrons maintenant monsieur Blois, qui disposera de six minutes.

Allez-y, monsieur Blois.

M. Kody Blois (Kings—Hants, Lib.): Merci, monsieur le président. Je remercie également nos deux témoins.

Je m'adresserai d'abord à M. Davies.

Vous avez mentionné la bureaucratie. C'est vraiment quelque chose qui m'interpelle quand je réfléchis aux mesures que nous pouvons prendre, qui ne coûtent rien et qui peuvent stimuler la croissance économique. Pouvez-vous me nommer la principale mesure que vous recommanderiez au gouvernement du Canada pour réduire la bureaucratie, qui vous aiderait?

M. Richard Davies: La principale mesure en est une que nous réclamons depuis longtemps, il s'agit de lever le plafond imposé pour le programme des travailleurs étrangers temporaires. Il y a le plafond et il y a aussi toute la façon dont le programme fonctionne. Le processus est très long, très fastidieux pour faire venir au Canada des travailleurs disponibles sur les marchés étrangers. La volonté est là de part et d'autre. Nous sommes prêts à les accueillir, ils sont prêts à venir. Le processus doit être accéléré, comme je l'ai déjà mentionné dans mes observations.

Je dirais que c'est un bon exemple de ce que nous pourrions faire pour dynamiser le secteur.

- **M.** Kody Blois: Outre la main-d'oeuvre... Je regarde le temps qu'il me reste. Y a-t-il d'autres mesures qui vous viennent à l'esprit et que vous voudriez soumettre au Comité, au-delà de la question de la main-d'oeuvre, qui a déjà été bien exposée?
- M. Richard Davies: Pour le reste, nous avons des problèmes d'accès au marché. Le personnel de l'ACIA fait son possible. Évidemment, il y a toutes sortes de difficultés qui relèvent de la sphère politique, notamment avec la Chine, mais à part cela... Je dirais qu'il faut créer un environnement plus propice au commerce avec nos principaux partenaires commerciaux.
- M. Kody Blois: Il y a un témoin qui a comparu récemment qui nous en a justement parlé. Dans les secteurs soumis à la gestion de l'offre je sais que vous avez des produits de volaille —, il doit y avoir un mécanisme pour les producteurs, afin de tenir compte des marges serrées des transformateurs dans l'établissement des prix, il devrait presque y avoir un prix de gros pour les produits de volaille afin de tenir compte de la réalité des transformateurs. Seriez-vous d'accord avec cela, pour déterminer le prix que les producteurs reçoivent? Essentiellement, en tant que transformateurs, vous n'avez pas d'autre possibilité pour... Vous devez accepter le prix qu'on vous offre au Canada, vous devez... Est-ce quelque chose qui vous interpelle, quelque chose qui pourrait être évalué?
- M. Richard Davies: Évidemment, notre plus grand outil dans le système de gestion de l'offre, c'est l'offre. Je dirais que cet aspect est un peu plus difficile en ce moment. Nous essayons, avec toutes les parties prenantes, de déterminer le niveau d'offre qui serait le mieux adapté pour garantir un revenu décent aux différents transformateurs. Je pense que c'est le plus grand défi à l'heure actuelle. S'il y avait un mécanisme particulier pour en tenir compte dans l'établissement des prix, je pense qu'il faudrait laisser le marché définir les valeurs. Je dirais qu'il faut constamment redéfinir le niveau d'offre idéal, dans une perspective à long terme, et il faut que les bonnes voix soient entendues quand les quotas sont déterminés. Je parle ici surtout du poulet.

M. Kody Blois: Vous avez mentionné que le gouvernement a évidemment un rôle à jouer pour favoriser l'automatisation et l'investissement dans le secteur privé. Nous avons entendu d'autres témoins nous dire qu'il y avait abondance de capitaux privés pour financer ce genre de chose, même si le gouvernement investit dans d'autres secteurs pour les aider. À votre avis, brièvement, à quoi pourrait ressembler un programme gouvernemental en ce sens? Prendrait-il la forme de crédits fiscaux ou d'un financement direct?

M. Richard Davies: Ce pourrait être une combinaison des deux. Je pense que mes propos doivent être placés en contexte. Quand le gouvernement essaie d'établir des objectifs d'exportation ambitieux de ce type, il faut être conscient que nous sommes en concurrence avec d'autres. Je voulais seulement dire qu'il faut établir des balises et veiller à ce que le gouvernement nous offre plus ou moins le même soutien, pour que les règles du jeu soient équitables. Ce doit être mis en contexte. Je n'ai pas d'exemple précis à vous donner, mais j'entends souvent que différents pays offrent différentes possibilités à leurs industries. Je veux seulement dire que nous devons nous assurer de conditions équitables.

• (1725)

M. Kody Blois: Je comprends.

Je n'ai pas suffisamment de temps pour vous poser la question, mais je dirais, monsieur Davies, que si vous pouvez nous citer différents programmes offerts dans des pays comparables au nôtre, ce serait utile pour notre comité.

J'aimerais maintenant m'adresser à M. Sands. Évidemment, vous nous avez parlé du rôle que jouent les épiciers indépendants au Canada rural, et Mme Rood en a aussi déjà parlé un peu. Je suis d'accord avec vous. Vous avez mentionné les incubateurs. Notre gouvernement s'interroge vraiment sur le rôle qu'il doit jouer dans tout cela. Les épiciers, les transformateurs et les producteurs indépendants peuvent-ils jouer un rôle direct dans la situation? Le gouvernement du Canada a-t-il lui aussi un rôle à jouer dans cet espace?

M. Gary Sands: Il ne faut pas chercher trop loin. Les commerçants indépendants cherchent des façons de privilégier l'achat local et de cultiver leur réseau. L'une des choses que nous faisons... En réalité, le gouvernement qui se démarque le plus à ce chapitre est celui de l'Ontario. Je pense avoir déjà mentionné dans mon exposé que c'est là où se tiennent les deux plus grandes foires commerciales au Canada pour les détaillants en alimentation. L'un des avantages les plus importants de ces foires, c'est qu'elles facilitent le réseautage entre nos membres d'un bout à l'autre du pays — et les chaînes — et les producteurs ou transformateurs alimentaires de petite ou moyenne taille.

Ainsi, le gouvernement — et j'entends par là tous les gouvernements, ceux des provinces comme le gouvernement fédéral — pourrait reproduire le modèle de l'Ontario. L'Ontario en fait activement la promotion. Elle offre un soutien financier aux producteurs et aux transformateurs pour faciliter ce type de réseautage. Il devait s'agir d'un programme d'un an, mais il se poursuit compte tenu de l'immense succès qu'il connaît.

Le président: Merci, monsieur Sands. Merci, monsieur Blois. [*Français*]

Monsieur Perron, vous avez maintenant la parole pour six minutes.

M. Yves Perron (Berthier—Maskinongé, BQ): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être avec nous, et plus particulièrement M. Davies, qui a accepté de nous réserver une autre plage horaire. Nous l'apprécions vraiment.

Comme j'avais beaucoup de questions à vous poser, je suis bien content de vous revoir. Si vous vous souvenez bien, la première fois que nous nous sommes parlé avant d'avoir des problèmes d'interprétation, nous parlions des travailleurs étrangers temporaires. Votre demande était de faire passer à 20 % la limite de travailleurs étrangers pouvant être embauchés par les usines. Je ne sais pas si j'ai eu le temps de vous poser la question, mais je vous la pose aujourd'hui.

Ne devrait-on pas plutôt demander 30 %, comme c'était le cas par le passé? Est-ce qu'un plafond de 20 % sera suffisant, à long terme?

M. Richard Davies: À long terme, on peut se poser la question, mais dans un contexte où il faut faire des progrès, c'est 20 % que nous demandons. Allons-nous devoir demander 30 % à un certain moment? Il n'est pas impossible que ce soit nécessaire à plus long terme, disons d'ici trois ou cinq ans, selon l'évolution démographique et économique au cours des prochaines années.

M. Yves Perron: Considérant que votre main-d'œuvre est le premier enjeu que vous nommez, et il est central, vous êtes sans doute au courant du projet pilote destiné à accélérer les demandes de résidence permanente. Il n'a pas eu lieu au Québec, mais ailleurs. J'ai justement rencontré avec grand plaisir, la semaine dernière, un groupe de travailleurs de l'île Maurice qui s'en vient chez nous, à Yamachiche.

Que peut-on faire pour vous aider à accueillir ces gens? On a beaucoup parlé des contraintes administratives. L'État canadien pourrait-il faire quelque chose de très concret pour vous faciliter la vie en ce sens?

M. Richard Davies: Les ressources humaines ne sont pas nécessairement mon domaine d'expertise. Une fois que nous avons trouvé des travailleurs intéressés à venir chez nous, il reste des enjeux sur les plans de l'intégration et de l'accueil. Il s'agit alors tout simplement de leur offrir tout le soutien nécessaire pour bien les intégrer dans leur nouvelle communauté, les héberger et accueillir par la suite leur famille, au besoin. Il faut un encadrement complet. Plusieurs échanges ont déjà eu lieu avec nos équipes des ressources humaines, qui ont déjà établi ce besoin.

M. Yves Perron: Je suis au courant pour ce qui est du logement aussi. Merci.

Je vais vous parler maintenant du Fonds d'urgence pour la transformation, mis en place pendant la crise au printemps dernier, pour aider les transformateurs à faire des modifications d'urgence, comme le nom le dit. Nous avons entendu plusieurs témoignages d'entreprises qui se sont vu refuser les fonds, justement parce que ces derniers étaient épuisés.

Pensez-vous qu'on devrait remettre en place un tel programme? Faudrait-il, à tout le moins, remettre des fonds pour que les entreprises dont la demande n'a pas pu être traitée puissent maintenant en recevoir? Pensez-vous qu'il y a eu un déséquilibre à cet égard et que les gros transformateurs, étant mieux organisés, ont pu présenter leur demande plus rapidement, et ce, au détriment des plus petits? J'aimerais que vous m'en parliez.

• (1730)

M. Richard Davies: Selon moi, il est souhaitable que toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, reçoivent un traitement équitable. Si certaines n'ont pas pu obtenir l'aide demandée, quelle qu'en soit la raison, il faudrait revoir la situation et s'assurer qu'elles obtiennent l'aide nécessaire. Pour la même raison que j'ai donnée tout à l'heure au sujet de l'accès à de l'aide gouvernementale à l'investissement, il faut s'assurer que le traitement est équitable pour tous.

M. Yves Perron: Olymel est quand même une entreprise importante, une fierté locale, même. Or, si je vous comprends bien, monsieur Davies, vous pensez tout de même qu'il serait intéressant que de petits transformateurs viennent compléter votre offre. Le Comité étudie justement des façons d'améliorer la transformation régionale.

Pensez-vous que de nouveaux transformateurs ou abattoirs de petite et moyenne tailles pourraient devenir complémentaires à votre réseau?

- M. Richard Davies: Certaines activités de transformation pourraient très bien compléter nos activités primaires afin de mieux servir nos clients canadiens ou même des clients étrangers. Cela pourrait certainement se faire sur une base régionale. Par exemple, il pourrait s'agir d'activités plus spécialisées que nous pourrions appuyer, comme entreprise.
- M. Yves Perron: Des témoins précédents nous ont parlé d'un problème de traçabilité quand la taille du transformateur est trop grande. Il devient difficile pour un client d'assurer la traçabilité. On comprend qu'il puisse y avoir des difficultés sur ce plan. Cela pourrait venir compléter l'offre, si je comprends bien.
- M. Richard Davies: Concernant la traçabilité, nos opérations relativement au porc, à la volaille et même aux produits surtransformés sont encadrées par l'ACIA. Le programme de traçabilité du Canada est assez robuste, peu importe la taille de l'entreprise, et assure un rappel ciblé, lorsque nécessaire, de produits qui ne devraient pas être dans le marché. Le Canada n'a absolument rien à envier aux autres pays sur la planète en matière de système de traçabilité. C'est très rigoureux.

Le président: Merci, messieurs Davies et Perron.

[Traduction]

Monsieur MacGregor, vous avez jusqu'à six minutes.

M. Alistair MacGregor (Cowichan—Malahat—Langford, NPD): Merci, monsieur le président.

Monsieur Davies, vous avez mentionné l'éclosion survenue dans votre abattoir de Red Deer, puis vous avez parlé des difficultés auxquelles votre entreprise est confrontée, comme beaucoup d'autres entreprises, pour trouver de la main-d'oeuvre.

On a entendu dire qu'au sein de votre effectif actuel... Les TUAC ont sondé les travailleurs de l'usine de Red Deer, et environ 80 % d'entre eux ont déclaré ne pas se sentir en sécurité au travail. Pouvez-vous dire au Comité quelles mesures Olymel prend pour essayer de rectifier le tir? Quatre-vingts pour cent, c'est beaucoup.

- M. Richard Davies: C'est beaucoup. Je n'ai pas vu passer cette information. Est-ce dans le contexte de la COVID ou de manière générale?
- M. Alistair MacGregor: Ce n'était pas expliqué en détail, mais je crois que ce sondage a été mené après l'éclosion.
- M. Richard Davies: Oui, je serais porté à croire que c'est lié à l'éclosion.

Il y a énormément de mesures qui ont été mises en place dans toutes nos installations. Depuis mars dernier, nous avons dépensé près de 40 millions de dollars en équipement pour optimiser la production et sécuriser les lieux, compte tenu de la nature de nos activités, afin de protéger nos travailleurs le plus possible. Nous avons fait tout cela.

Jusqu'à cette éclosion récente, en 10 mois, je crois que nous n'avions relevé que 30 ou 37 cas à l'abattoir de Red Deer, si ma mémoire est bonne. Nous avons ensuite connu cette éclosion malheureuse. Je dirais que l'environnement, tout compte fait... En gros, nous avons mis les mêmes mesures en place dans toutes nos installations, nous avons pris les mesures physiques nécessaires. Jusque là, nous avions assez bien réussi à contenir la propagation du virus dès qu'il était détecté quelque part. Les conditions sont optimales, les meilleures mesures possible ont été prises pour protéger au maximum la sécurité des travailleurs.

• (1735)

- M. Alistair MacGregor: Quelle proportion de la capacité totale de transformation de votre entreprise l'abattoir de Red Deer représente-t-il?
 - M. Richard Davies: Près de 30 %.
- M. Alistair MacGregor: Vous y menez 30 % de toutes les activités de votre entreprise au Canada?
 - M. Richard Davies: Oui. Pour le porc.
- M. Alistair MacGregor: Savez-vous combien de temps cette fermeture devrait durer?
- M. Richard Davies: Comme je l'ai déjà mentionné, si tout va bien avec nos travailleurs et que le nombre de personnes infectées diminue et nous nous attendons à ce qu'il diminue très rapidement nous pourrons rouvrir et reprendre nos activités normales, à tout le moins en partie, quelque part la semaine prochaine. Nous devons toutefois attendre de voir comment la situation évoluera au cours des prochains jours chez nos travailleurs contaminés, comment la propagation du virus est contenue et comment nous pouvons faire le suivi de tout cela. On parle ici de beaucoup de personnes
- M. Alistair MacGregor: Je sais que Mme Rood vous a déjà un peu interrogé à ce sujet, mais vous attendez-vous à ce que cela ait un effet domino sur les producteurs porcins?

Quand la COVID a paralysé une grande partie de notre capacité de transformation de boeuf en 2020, cela a créé un immense arriéré. Vous attendez-vous à ce que la même chose arrive aux producteurs de porcs?

M. Richard Davies: Comme je l'ai déjà mentionné, nous avons des exploitations de porcs importantes en Saskatchewan, qui alimentent l'abattoir de Red Deer dans une proportion de plus de 50 %. C'est ce à quoi nous sommes confrontés. Un arrêt de quelques jours sera diffícile à gérer, mais restera gérable. Si on dépasse 10 jours ou 2 semaines, la situation deviendra plus critique par endroits.

Nous l'avons vécu ici. Nous essayons toujours de nous sortir du trou ici, au Québec, et c'est la même chose pour nos fournisseurs de l'Ontario. Nous cherchons des solutions pour eux, et il est évident que dans certains cas, il faudra faire face à des pertes financières importantes et offrir du soutien en conséquence. Nous prenons toutes les mesures nécessaires pour atténuer le problème le plus possible.

C'est l'une des raisons pour lesquelles nous demandons d'inscrire les travailleurs d'usine à une liste prioritaire pour la vaccination contre la COVID-19, pour que ce genre de situation ne se reproduise plus, parce que si le marché peut toujours attendre, puisqu'il y a d'autres sources d'approvisionnement en viande, c'est catastrophique pour les fermes et les abattoirs.

M. Alistair MacGregor: J'ai une dernière question à vous poser. Vous dites que 30 % de votre capacité de transformation dépendent de cette usine. Quelles leçons tirez-vous de cette expérience? Si cet abattoir devait fermer de nouveau à l'avenir, et même plus long-temps, quelle serait la solution?

Faudrait-il décentraliser les activités, d'une manière ou d'une autre? Est-ce même possible dans ce marché très concurrentiel qui est le nôtre?

M. Richard Davies: Comme vous le dites, le marché est très concurrentiel.

Comme je l'ai déjà mentionné, nous avons su gérer la situation de manière à mener nos activités sans interruption, essentiellement, depuis mars, à Red Deer. Il est arrivé qu'on sente la soupe chaude, mais manifestement, nous avons réussi à mettre toutes les mesures nécessaires en place dans l'usine. Évidemment, nous faisons de notre mieux pour sensibiliser nos employés — parce qu'ils ne vivent pas dans l'usine; ils sont aussi des membres à part entière de la société —, donc nous essayons de nous assurer qu'ils respectent les consignes.

Il y a actuellement enquête pour comprendre d'où est venue l'éclosion et en tirer des leçons.

Le président: Merci, monsieur Davies et monsieur MacGregor.

Nous entamerons maintenant le second tour.

[Français]

Monsieur Lehoux, vous avez la parole pour cinq minutes.

M. Richard Lehoux (Beauce, PCC): Merci, monsieur le président. Je vais partager mon temps de parole avec M. Epp.

Je remercie les témoins d'être parmi nous.

Ma première question s'adresse à vous, monsieur Davies. Je vous remercie d'être revenu au Comité aujourd'hui.

Vous avez dit avoir besoin d'embaucher entre 3 000 et 4 000 personnes. Vous avez aussi parlé de modernisation et d'automatisation.

Si on automatisait et modernisait davantage l'entreprise, pourraiton diminuer le nombre d'employés nécessaires? Le cas échéant, le gouvernement pourrait-il mettre en place des programmes pour soutenir les entreprises, la vôtre en particulier, en vue de cette robotisation?

(1740)

M. Richard Davies: Dans certains cas, l'automatisation et la robotisation vont sûrement éliminer des postes de travail, mais notre secteur d'activité implique quand même beaucoup de travail spécifique par client et par produit. Nous ne travaillons pas avec des briques égales; les oiseaux et les porcs arrivent sous différentes formes. Il ne faut pas perdre de vue non plus l'efficacité et la compétitivité. Parfois, les nouvelles technologies permettront de mieux répondre aux exigences de certains clients. C'est l'ensemble qu'il faut considérer. Il ne s'agit pas seulement de réduire la dépendance à la main-d'œuvre.

M. Richard Lehoux: D'accord.

Le gouvernement fédéral pourrait-il mettre en place un programme particulier pour soutenir la modernisation de l'équipement? Tantôt, un de mes collègues a parlé de crédits d'impôt à l'investissement ou des mesures de ce genre. Serait-ce des choses intéressantes?

M. Richard Davies: Oui, tout à fait. Qu'il s'agisse de crédits d'impôt ou de toute autre forme de soutien, cela nous aiderait à accélérer notre démarche. Il n'y a pas que les équipements à considérer, il faut aussi voir au réaménagement des sites de production. Le déplacement de murs et l'érection de nouveaux représentent des investissements majeurs. Tout programme d'aide nous permettrait d'accélérer ce processus.

M. Richard Lehoux: Je vous remercie, monsieur Davies.

Je vais céder la parole à mon collègue M. Epp.

[Traduction]

M. Dave Epp (Chatham-Kent—Leamington, PCC): Merci, monsieur Lehoux.

Par votre intermédiaire, monsieur le président, j'aimerais adresser quelques questions à M. Davies.

Soit dit en passant, j'ai toutes sortes de problèmes de connexion Internet ici, dans l'édifice de la Confédération, donc si ma connexion coupe, je laisserai M. Lehoux poursuivre.

Monsieur Davies, vous avez mentionné le plafond de 10 % pour ce qui est de la proportion des travailleurs étrangers temporaires dans votre effectif, et bien sûr, il y a des pénuries de main-d'œuvre dans d'autres secteurs aussi. Avez-vous dû recourir, pour l'une ou l'autre de vos installations, au Canada, aux services d'agences pour trouver tous les travailleurs dont vous aviez besoin pour pouvoir mener vos activités?

- M. Richard Davies: Oui. Évidemment, nous n'avons pas beaucoup d'activités directement à Montréal, par exemple, mais nous avons quelques installations qui se trouvent à une heure de route de Montréal, environ, donc nous avons utilisé les services d'agences pour nous aider à répondre à nos besoins de main-d'œuvre.
- M. Dave Epp: Je m'excuse, je n'ai entendu qu'une partie de votre réponse, mais je peux peut-être quand même poser une question complémentaire. Le fait de recourir aux services d'agences vous a-t-il occasionné... Serait-il possible que ce soit une source d'infection?

Ma question est la suivante: pourquoi semble-t-il y avoir plus d'éclosions dans les usines de conditionnement de la viande? J'ai pu constater des problèmes similaires dans des serres, dans ma propre circonscription. Je me demande si l'afflux d'effectifs des agences vers les pavillons-dortoirs de votre région ou dans vos milieux de travail pourrait faire partie des dynamiques ayant causé un nombre accru d'éclosions dans le secteur du conditionnement de la viande.

M. Richard Davies: Les installations qui utilisent les services de ces agences n'ont pas connu de grosses infections ni quoi que ce soit. La situation y est assez bien maîtrisée depuis 10 ou 11 mois, donc je ne pourrais pas faire ce lien.

M. Dave Epp: Merci.

Si je peux poser une dernière question, j'aimerais l'adresser à M. Sands.

Dans un entretien qu'il a accordé en 2018 au magazine *Canadian Grocer*, Kevin Grier qualifie le secteur de l'alimentation au détail de divisé — à l'époque, du moins — pour ce qui est des codes de conduite. La série récente de frais imposés au secteur et les pénuries de main-d'œuvre ont-elles contribué à unifier le secteur dans la défense de la cause ou à pousser les épiciers à faire front commun pour réclamer un code de conduite pour le commerce de détail ou les épiceries?

Le président: Malheureusement, monsieur Epp, nous n'avons plus de temps. Peut-être M. Sands aura-t-il la chance de vous répondre en répondant à une autre question.

Je donnerai maintenant la parole à M. Louis pour cinq minutes.

Allez-y.

• (1745)

M. Tim Louis (Kitchener—Conestoga, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie les deux témoins de comparaître aujourd'hui. Je vous remercie de prendre le temps de venir défendre votre secteur.

Je commencerai peut-être par quelques questions à M. Davies.

Dans ma circonscription de Kitchener-Conestoga se trouve l'un des plus grands transformateurs de porc de l'Ontario, Conestoga Meats. Je suis en communication avec la direction, si bien que je suis au courant des difficultés auxquelles vous êtes confrontés. Je peux vous dire que nous tenions à instaurer le Fonds d'urgence pour la transformation afin d'assurer la sécurité de nos travailleurs.

Monsieur Davies, vos sociétés et vous-même travaillez-vous avec d'autres producteurs canadiens afin de découvrir les meilleures pratiques les uns des autres, particulièrement au chapitre de la sécurité des travailleurs? Le cas échéant, quelles leçons les autres transformateurs et vous pouvez-vous tirer des mesures mises en place pour protéger les employés et ainsi, bien sûr, augmenter la productivité et notre capacité de transformation?

M. Richard Davies: Nous sommes membres du Conseil des viandes du Canada et différents comités ont bien sûr été mis en place pour permettre les échanges au sujet des défis que nous devons tous relever ainsi que la mise en commun des pratiques et des connaissances à même d'améliorer les choses au sein de notre industrie, aussi bien pour ce qui est de l'hygiène qu'aux fins de la sécurité de nos travailleurs. Il y a de nombreux problèmes auxquels nous sommes tous confrontés sans cesse.

Je peux par exemple vous assurer que c'est ce que l'on fait au sein du comité pour le porc, et il en va de même du côté de la volaille où une foule d'initiatives et de comités ont été mis en place pour accomplir un travail incessant à ce chapitre.

M. Tim Louis: Merci pour cette réponse.

Nous considérons actuellement les choses dans une perspective à court terme, l'objectif étant d'assurer la sécurité des gens et la continuité des activités de production et de transformation. Si l'on se tourne davantage vers l'avenir, croyez-vous que certaines pratiques adoptées dans le contexte actuel pourraient être maintenues dans une certaine mesure afin d'accroître la capacité tout en veillant à la sécurité des travailleurs eux-mêmes?

M. Richard Davies: Comme je l'indiquais, notre entreprise a investi environ 40 millions de dollars pour l'acquisition de différents équipements visant à améliorer la sécurité des travailleurs, particulièrement dans le contexte de la pandémie. Je serais tout de même

porté à croire que certaines des mesures que nous avons ainsi mises en place vont devenir permanentes conformément à notre volonté de mieux voir à la sécurité de nos travailleurs. Si une mesure se révèle efficace en ce sens et a de bonnes chances de le demeurer à l'avenir, nous allons la maintenir en place.

M. Tim Louis: Je vois.

Vous avez indiqué dans vos observations préliminaires que les efforts d'innovation et d'automatisation portent fruit ailleurs dans le monde. Mon collègue, M. Lehoux, s'interrogeait d'ailleurs au sujet d'éventuels programmes à cette fin.

Pouvez-vous nous dire comment nous allons parvenir à trouver le juste équilibre entre la main-d'œuvre — notre capital humain — et la technologie? Y a-t-il dans d'autres pays des techniques ou des programmes qui ont fait leurs preuves et dont nous pourrions nous inspirer?

M. Richard Davies: Je travaille dans cette industrie depuis plus de 30 ans et j'ai pu constater que l'évolution est beaucoup plus rapide dans certains pays. Dans le cas du porc, je pense au Danemark qui, dans un souci d'efficience et de sécurité, a intégré à l'ensemble de ses activités un grand nombre d'innovations misant sur l'automatisation et la robotique. Je pourrais vous citer des exemples de différents pays où ces avancées ont été beaucoup plus rapides qu'ailleurs. Souvent, c'est un manque de main-d'œuvre et d'autres contraintes qui ont obligé les pays en question à emprunter cette avenue.

Je crois qu'il nous faut simplement bien maîtriser la situation pour pouvoir demeurer concurrentiels afin que notre place sur le marché demeure pleinement justifiée. C'est la raison pour laquelle nous concentrons également nos efforts sur ce point-là.

M. Tim Louis: Merci, monsieur Davies.

Je vais consacrer le temps qu'il me reste à M. Sands. J'imagine que tout le monde ici est prêt à soutenir les épiciers indépendants. Nous sommes nombreux à habiter dans de petites villes et c'est dans ces endroits que nous pouvons avoir les conversations les plus intéressantes. Il suffit d'aller à l'épicerie du coin... Dans mon cas, c'est Pym's à Wellesley. Vous vous retrouvez là et vous pouvez vraiment échanger avec les gens. C'est une chose qui nous manque à tous. Vous avez notre soutien.

Vous avez indiqué que l'adoption d'un code de conduite améliorerait le sort des épiciers indépendants. Nous souhaitons que cela se fasse et nous appuyons certes cette initiative, mais l'étude que nous menons actuellement porte en fait sur la capacité de transformation. Le goulot d'étranglement se situe à l'étape de la transformation, soit entre la production et la vente au détail.

Il ne me reste que peu de temps, mais pourriez-vous nous expliquer ce que vous proposez exactement et comment cela pourrait mener à de meilleurs résultats à l'étape de la transformation?

M. Gary Sands: J'essaie de faire comprendre aux gens que ces efforts vont entraîner une augmentation de la capacité. Je pense que nous avons réussi à en convaincre la plupart des provinces. Si l'on permet aux épiciers indépendants de lutter à armes égales, il y a aura des répercussions en amont sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

Partout au pays, les petites et moyennes entreprises de production et de transformation vous parleront de l'importance que revêtent pour eux les épiciers indépendants. C'est notre raison d'être, notre ADN. Je n'essaie pas de m'en prendre aux grandes chaînes ou aux fournisseurs. Je vous ai donné l'exemple d'une entreprise qui ne voulait pas approvisionner les épiciers indépendants. Nous avons seulement besoin d'un cadre qui va nous assurer un traitement équitable. Il s'ensuivra une augmentation de la capacité. Nous allons avoir un impact en amont.

• (1750)

Le président: Merci, monsieur Sands et monsieur Louis.

Nous passons maintenant à M. Perron.

[Français]

Monsieur Perron, vous disposez de deux minutes et demie.

M. Yves Perron: Je vous remercie, monsieur le président.

Monsieur Davies, vous m'avez bien répondu tantôt. Vous avez parlé de la vaccination prioritaire, et on peut comprendre votre souci

J'aimerais que vous nous parliez davantage de la Chine. Vous l'avez mentionnée rapidement, et nous en avons peu parlé.

Considérez-vous que l'État devrait soutenir une industrie quand il y a un tel conflit auquel l'industrie ne peut rien et qui hypothèque sa production?

M. Richard Davies: Nous ne recherchons pas nécessairement...

Nous attendons des solutions tangibles de la part du gouvernement afin que la relation d'affaires puisse reprendre son cours le plus rapidement possible.

Dans certains cas, quand cela dure des semaines ou des mois, cela devient financièrement très important, non seulement pour Olymel, mais pour le reste de la compagnie. Le soutien de l'État n'est donc pas nécessairement ce que nous souhaitons. Nous souhaitons plutôt des solutions que nous pouvons inclure dans nos plans d'affaires.

M. Yves Perron: Je vous comprends. Au fond, vous parlez d'un règlement diplomatique plus rapide.

M. Richard Davies: Oui.

M. Yves Perron: D'accord.

Vous avez parlé tantôt de la main-d'œuvre, des petits transformateurs et de la mécanisation, qui sont interreliés.

On désire avoir de plus petits transformateurs, qui viendraient peut-être compléter les activités. En même temps, on mentionne souvent un besoin d'innovation et de modernisation. Ces deux éléments sont-ils vraiment conciliables?

Il est difficile d'investir quand ce sont de plus petits emplacements. Une grande entreprise comme la vôtre pourrait-elle avoir de plus petits emplacements répartis?

M. Richard Davies: Évidemment, la découpe du porc est assez complexe. Cela pourrait donc être segmenté.

Dans certains cas, la notion d'emplacements spécialisés peut prendre tout son sens. Ce n'est ni impossible ni incompatible avec les besoins de robotiser ou d'automatiser la production pour des raisons d'efficacité ou de rendement. Ces deux éléments peuvent donc être intimement liés, comme ils peuvent être complètement séparés, selon les types d'opérations liées à certaines de nos activités.

M. Yves Perron: Je vous remercie beaucoup de ces réponses.

Le président: Merci, monsieur Perron.

[Traduction]

Monsieur MacGregor, vous avez deux minutes et demie.

M. Alistair MacGregor: Merci, monsieur le président.

Je vais peut-être simplement vous laisser la parole, monsieur Sands. Je tiens juste à vous remercier de nous avoir exposé l'important point de vue des épiciers indépendants. Lorsque nous discutons des différends entre fournisseurs et détaillants, il est souvent question uniquement des grandes chaînes comme Sobeys et Loblaws. Il est également très utile pour nous de savoir comment les choses se passent de votre côté.

Je n'ai pas beaucoup de temps et nous avons certes déjà posé beaucoup de questions. Je vais peut-être simplement vous permettre de nous en dire plus long, si vous le souhaitez, pour guider notre comité quant aux recommandations que nous devrions adresser au gouvernement fédéral. Nous voulons en effet produire un rapport détaillé assorti de recommandations bien fondées. Y a-t-il quoi que ce soit que vous désireriez ajouter, surtout concernant les besoins particuliers des épiciers indépendants et la position bien spéciale qu'ils occupent sur le marché?

M. Gary Sands: Il est difficile de traiter de tous les points importants. Je dois vous dire que je suis un ancien attaché politique et que je ne connaissais à peu près rien de notre industrie lorsque j'ai accepté cet emploi. Il n'est pas facile d'expliquer aux gens comment tout cela fonctionne. Je ne saurais toutefois jamais trop insister sur l'importance des épiciers indépendants au sein de notre chaîne d'approvisionnement.

Si nous pouvions établir un cadre, un code de conduite pour les épiceries... Il n'est pas question de pointer du doigt les chaînes de vente au détail ou les fournisseurs. Il nous faut simplement un cadre semblable à celui mis en place par le gouvernement fédéral pour l'industrie des services de paiement avec l'adoption d'un code de conduite qui s'est révélé très efficace. Nous souhaitons établir le même genre de cadre qui assurera un traitement équitable à tous.

J'aimerais bien avoir une heure complète pour vous donner des exemples et vous expliquer l'impact que les épiciers indépendants ont en amont sur l'accroissement de la capacité. C'est d'ailleurs l'un des éléments déterminants pour notre survie. En quoi sommes-nous différents? Nous achetons des produits locaux. Nous appuyons les fournisseurs locaux, c'est-à-dire ceux de nos provinces respectives. Donnez-nous les moyens de poursuivre nos activités et vous verrez bien à quel point nous pouvons avoir une influence positive.

Nous en avons eu un bon exemple lorsque l'Ontario a autorisé la vente de bière et de vin dans les épiceries. Les ventes de bière et de vin ontariens ont alors grimpé en flèche chez les épiciers indépendants. Pourquoi? Parce que c'est exactement ce que nous voulons faire. Nous ne voulons pas vendre les produits Molson et Labatt. Nous désirons offrir les produits locaux. Vous n'avez qu'à prendre cet exemple et à l'étendre à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

● (1755)

M. Alistair MacGregor: Excellent. Merci beaucoup pour ces précisions.

Le président: Merci, monsieur MacGregor.

Merci, monsieur Sands. Notre heure de séance est pour ainsi dire terminée.

Je tiens à remercier bien sincèrement nos témoins, M. Gary Sands de la Fédération canadienne des épiciers indépendants, et M. Richard Davies d'Olymel.

Je veux saluer au passage notre ancien collègue au sein du Comité, M. Lloyd Longfield, qui a pu se joindre à nous aujourd'hui.

Bonne soirée à tous. Nous nous reverrons jeudi.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.